



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Service des Assemblées

**Procès-verbal de la réunion du
conseil municipal extraordinaire
du 11 septembre à 19h30**

Etaient présents :

M. Yves JUHEL, Maire *Président de séance*
M. Patrice NOVELLI, 1^{er} adjoint au maire
Mme Sylviane ROYEAU, adjointe au maire
M. Nicolas AMORETTI, adjoint au maire
Mme Marinella GIARDINA, adjointe au maire
Mme Joanna GENOVESE, adjointe au maire
M. Henri SCANDOLA, adjoint au maire
M. Patrick CALVI, adjoint au maire
Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale
M. Jean-Claude ALARCON, conseiller municipal
Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale

M. Florent CHAMPION, conseiller municipal
M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal
Mme Rose-Mary MORENA, conseillère municipale
Mme Céline VARELA, conseillère municipale
M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
M. Marcel CAMO, conseiller municipal
M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal
Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale
M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal
Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale

Avaient donné pouvoir :

Mme Elodie ROBERT à M. Jean-Claude ALARCON
M. Emmanuel RAVIER à M. Hervé VIALONGA
Mme Dominique ARTIERI à M. Florent CHAMPION
Mme Stéphanie JACQUOT à M. Nicolas AMORETTI
M. Eric FORMENTO à M. Cédric MONTEIRO
Mme Julie MACARI à Mme Isabelle ALMONTE
M. Dominique NICOLAÏ à M. Patrick CALVI
M. Julien TABOUE à M. Yves JUHEL
Mme Patricia MARTELLI à Mme Gabrielle BINEAU
Mme Martine CASERIO à Mme Sandra PAIRE
M. Anthony MALVAULT à M. Patrice NOVELLI

Etaient absents :

Mme Maria Magdalena TOMASI
Mme Isabelle THOUVENOT
M. Mathieu MESSINA
M. Michel FEVRIER
M. Jean-Christophe STORAÏ
Mme Pascale VERAN

Monsieur le Maire demande à M. Florent CHAMPION s'il accepte de faire l'appel et donne lecture des pouvoirs. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire soumet au vote le secrétaire de séance. Il demande à M. Florent CHAMPION s'il accepte et soumet au vote.

A l'unanimité, M. Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote les procès-verbaux des séances du 12 mai et 17 juin 2025, qui sont adoptés **à l'unanimité**.

Monsieur le Maire donne lecture de deux informations à l'attention des Elus :

1 - M. Eric LE FLOCH : Comme le prévoit la réglementation en vigueur, j'informe le présent conseil municipal que j'ai décidé de ne pas procéder au renouvellement du détachement de Monsieur Eric Le Floch, à son échéance le 19 janvier 2026. La procédure ad hoc est actuellement en cours.

2 – SPL : Afin de couper court à toute polémique, je vous informe que la délibération de ce soir n'a rien à voir avec certaines allégations qui ont été faites récemment, dans un courrier « lettre ouverte » qui a été envoyée à la presse. En effet, je confirme que la SPL s'est d'ores et déjà constituée partie civile dans l'affaire dite « Messina », tout comme la Commune, qui l'avait fait dès son dépôt de plainte auprès du Procureur de la République le 6 octobre 2023.

Plusieurs Elus, ont demandé à la Direction Générale des Services comment allait se dérouler la délibération de ce soir. M. le Maire apporte quelques précisions sur le déroulé de cette délibération.

La présente délibération est une délibération unique comportant plusieurs votes pour des raisons liées à l'interdépendance des questions mises au vote.

En l'espèce, la révocation des administrateurs actuels de la SPL est indissociable de la nomination de nouveaux administrateurs et doit se faire de manière simultanée conformément à l'article R.1524-4 al. 1 du CGCT (la nomination des nouveaux administrateurs étant la conséquence de la révocation des administrateurs actuels, il y aura lieu de pourvoir au remplacement des administrateurs révoqués). Il en va de même pour le représentant de la Commune à l'Assemblée Générale de la SPL.

Déroulement du vote de la délibération :

Il sera proposé de :

- 1. Présenter et faire voter l'abrogation des délibérations précédentes et décider la révocation des administrateurs actuels ainsi que du représentant de la Commune à l'AG de la SPL.*

Si la majorité n'est pas obtenue sur l'abrogation et les révocations, il n'y aura pas lieu d'aller plus loin dans la délibération.

- 2. Si la majorité est obtenue :*

On procède aux opérations de vote pour dans un 1^{er} temps le représentant du Maire à l'AG et dans un 2nd temps pour chaque administrateur.

Ainsi, il convient de :

- *Recueillir les candidatures des membres du conseil municipal à la fonction de représentant de la Commune à l'AG de la SPL*
- *Procéder au vote à bulletin secret*
- *Si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue au 1^{er} tour, il sera procédé à un second tour,*
- *Si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue au 2nd tour, il sera procédé à un troisième tour,*
- *Le 3^{ème} tour, le vote se fera à la majorité relative*

Il sera alors proclamé le résultat du vote.

Dans le conseil d'administration, je vous ai dit en effet que nous avons parlé d'un certain nombre de points de la SPL, et ensuite je vous ai laissé tenir le conseil d'administration puisque je n'en fais pas parti.

Lorsque le représentant du Maire, à l'assemblée générale de la SPL, M. Florent CHAMPION, se permet, alors que l'on est l'actionnaire majoritaire avec 80 % des voix, la veille de la tenue de l'assemblée générale, de signaler à la présidente qu'elle ne pourra pas se tenir, parce qu'il a décidé de ne pas venir, en prétextant les mêmes arguments que vous, je vous signale quand même que vous avez signé tous, à part M. CHAMPION car il n'est pas administrateur, tous les procès-verbaux précédents dans lesquels il était question, entre autre, d'indemnités que pouvait se payer la présidente, de montants, etc... que vous pouviez contester, mais vous les avez tous validés et approuvés. M. CHAMPION a dit qu'il ne tiendrait pas l'assemblée générale, elle ne s'est pas tenue, si bien que les comptes qui avaient été certifiés par le commissaire aux comptes n'ont pas pu être validés et c'est vrai que de voir un actionnaire majoritaire, la veille d'une assemblée générale ne pas venir, ou ne pas vouloir la faire tenir, tout simplement parce qu'il souhaitait, en accord avec les 3 administrateurs, que se tienne ce fameux conseil d'administration au cours duquel vous avez débarqué la Présidente en prétextant qu'il fallait qu'un Directeur Général soit nommé pour faire des travaux. Alors oui, je suis venu à Antibes avec vous. Oui il y a des choses qui sont très bien sauf que nommer et changer de gouvernance comme ça, il faut que ça passe devant le Conseil Municipal et qu'en réalité le fond du sujet c'est que vous souhaitiez tous les 3 qui étaient des soutiens actifs de M. CHAMPION, pouvoir avoir la SPL. Vous avez souhaité avoir la main sur la SPL tout simplement pour favoriser un certain nombre de choses contre un certain nombre de gens qui pourraient également voter pour vous pendant la campagne. Vous vous en êtes vantés. En disant « Mme GIARDINA ne veut pas que l'on change les listes d'attente des anneaux sur certains points, c'est idiot, ce n'est pas politique, ça peut faire gagner des voix, ce n'est pas normal ». Elle a refusé de le faire, elle a eu raison, c'est illégal. Donc vous avez fait, ça a été repris par la presse, une forme de « putch » ensemble pour prendre le pouvoir de la SPL. Je considère que ces méthodes ne sont pas correctes, que c'était fait pour des raisons purement électoralistes. Vous avez fait ensuite des courriers dans lesquels, comme je l'expliquais tout à l'heure, on est intervenu et on se réserve le droit d'ailleurs d'intervenir également pour diffamation. Vous laissez entendre que c'était pour des intérêts personnels. Il y a une procédure qui est en cours et en ce qui me concerne, je suis très serein. Mais pour le reste ce ne sont pas des attitudes à avoir. La SPL, il y a un point que vous avez oublié, qui est la lettre du Président du Conseil Départemental, M. GINESY, qui signifiait de façon claire, nette et précise qu'il souhaitait se retirer de la SPL et ceci se fera à l'occasion de la séance du Conseil Départemental qui se tiendra au mois de novembre. J'en ai discuté avec M. CESARI qui est toujours administrateur de la SPL, qui m'a confirmé que la décision serait prise au mois de novembre. Donc, je vous ai envoyé la veille du conseil d'administration, un mail aux trois administrateurs en vous disant que compte-tenu de ce que l'on vient de dire, des discussions que l'on a eues ce n'est vraiment pas le moment de prendre ce genre de décision, de vouloir changer la gouvernance, de vouloir mettre en place une nouvelle équipe avec un système de Directeur Général dont on ne sait d'ailleurs pas comment cela peut se faire. Il faut un appel à candidatures et que ça passe devant le Conseil Municipal. De toutes les manières, à partir du moment où le Conseil Départemental va sortir au mois de novembre, ce sera le constat que la SPL va aboutir d'elle-même et qu'il faudra la dissoudre. C'était une opération basement politique de manière à ce que vous puissiez vous en servir pour les élections municipales. Je ne suis pas d'accord avec cette approche et je pensais que le Conseil Municipal devait se prononcer. A partir de là, le Conseil Municipal va se prononcer. Soit les Elus considèrent que les gens qui étaient en place maintenant sont bien à leur place, que ce qu'ils ont fait est tout à fait normal, que c'est tout à fait normal de se servir et de débarquer une Présidente et de ne pas tenir compte de l'avis du Président du Conseil Départemental, sachant que dans deux mois, le constat sera fait que la SPL ne peut pas continuer à exister. A partir de là, les Elus vont se prononcer. Soit ils abrogent la délibération et ensuite on procédera au vote, soit ils ne l'abrogent pas.

M. Jean-Claude ALARCON : Il y a un mot de M. RAVIER qui doit être lu. Je ne peux pas entendre et laisser dire que cette action a été menée à des fins politiques. Elle a été menée tout simplement parce que la SPL et les usagers du port c'est une vie. C'est « Raymond » qui change de bateau, c'est « Tom » qui vient se plaindre parce qu'on lui a enlevé la nasse, ce sont des gens comme ça. Et ces gens là on ne les écoutait pas. Vous êtes en train de dire que nous voulions faire du clientélisme, c'est abject de dire ça.

Ensuite pour le vote de chaque administrateur :

- *Recueillir les candidatures des membres du conseil municipal à la fonction d'administrateur de la SPL pour chaque poste d'administrateur, le vote se faisant poste par poste.*
- *De fait, il sera ensuite voté pour chaque poste d'administrateur à bulletin secret comme précédemment.*

3. Enfin, il sera proclamé les résultats des nouveaux administrateurs

Les motifs de la délibération reprendront, la révocation, la présentation des candidats et l'élection des nouveaux administrateurs. Dès lors chaque vote est clairement identifié et retranscrit précisément au PV.

A titre d'information, si une seule candidature à chaque poste à pourvoir dans les Commissions est prévu, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture dans la semaine.

M. le Maire commence à rapporter la délibération, M. VIALONGA demande la parole.

M. Hervé VIALONGA : Dans cette délibération, vous dites que nous avons déchargé Mme GIARDIANA de son poste car elle refusait de nommer un Directeur Général, ce qui est faux. Puisqu'en fait, nous nous étions déjà plaints auprès de vous, comme auprès d'elle, du fait que l'on n'arrivait pas, nous administrateurs, à avoir des informations. Vous m'aviez même dit « vous avez la majorité vous n'avait qu'à voir avec elle pour que cela s'arrange ». Ça ne s'est pas arrangé, tant et si bien qu'au conseil d'administration précédent, lorsque nous sommes arrivés, vous étiez en réunion dans le bureau de Mme GIARDINA, avec M. LEONELLI, nous avons demandé à monter et cela nous a été refusé. Lorsque vous êtes arrivés au conseil d'administration, nous vous avons demandé l'objet de la réunion et vous nous avez bien confirmé que c'était sur la SPL, et nous administrateurs nous ne sommes pas au courant de ce dont vous avez parlé. Je vous le redemande aujourd'hui, pouvons-nous savoir de quoi vous avez parlé ? Nous avons été choqués de votre réponse et avons demandé à Mme GIARDINA de convoquer l'assemblée générale avec sa révocation, l'élection d'un Président, d'un Vice-Président, et la création d'un poste de Directeur Général, même s'il reste trop peu de temps pour son recrutement. Ensuite, vous nous avez convoqué dans votre bureau pour essayer d'arranger les choses, rien ne s'est arrangé puisque comme toujours, Mme GIARDINA nous a dit « je suis PDG, je peux décider ce que je veux et je suis déjà bien gentille de vous donner des informations, je pourrais vous donner aucune informations ». Donc moi, à 70 ans, je me suis senti complètement inutile et un peu bafoué. M. ALARCON avait d'ailleurs préparé une lettre de démission. Je voulais la faire aussi, mais nous nous sommes rendus compte que plutôt que de démissionner, il valait mieux que l'on enlève Mme GIARDINA de son poste. Nous avons tous été chez ACCRI à Sophia-Antipolis, vous-même M. le Maire, vous étiez d'accord pour dire que tout ce que l'on a vu et les plans qui avaient été faits au départ par M. GUIBAL, que tout l'aménagement était extraordinaire, que l'on pourrait se servir de cette SPL avec les droits d'usage des bateaux pour générer beaucoup d'argent pour faire tous les travaux qui devaient être faits au nouveau port en particulier et que l'on a pas retrouvé dans les caisses de la SPL quand elle a été prise en charge par la Mairie. Nous nous sommes peut-être énervés, mais je pense que la cause était juste. Depuis un mois, il n'y a plus d'ordinateur dans le bureau de Mme GIARDINA, donc je ne peux plus accéder à grand-chose. Nous n'avons pas pu faire grand-chose, sauf voir qu'il y avait une ambiance délétère du personnel. Nous n'avons pas voulu évacuer Mme GIARDINA parce qu'elle ne voulait pas nommer un Directeur Général, mais parce que nous n'étions pas assez informés et que l'on apprenait les choses par « radio ponton ». On voulait démissionner, peut-être qu'on aurait mieux fait, cela aurait fait moins d'histoires, cela aurait plu à beaucoup plus de personnes ».

M. le Maire : Je vous signale que jusqu'à preuve du contraire, le Maire a quand même le droit, sans avoir votre autorisation personnelle, d'aller voir la Présidente de la SPL s'il souhaite discuter avec elle de certains points. Je ne pense pas avoir besoin de votre autorisation.

Nous voulions simplement être à l'écoute de la personne qui a un bateau de 6,50m qui nous dit « j'ai l'opportunité d'acheter un bateau de 7,80m », que les maîtres de port nous disent qu'il y a la possibilité dans la même place et qu'il s'entend dire systématiquement « non ».

Nous sommes à l'écoute de ces gens-là. Nous sommes administrateurs de la SPL et ce statut permettaient à la PDG de ne rien nous dire. Seulement la PDG est dans son bureau pas sur le terrain comme nous. Lorsque l'on croise des gens qui nous sollicitent et qui nous demandent des choses, si ce n'est pas possible on sait leur dire. Mais quand c'est possible et que c'est systématiquement « non », ou encore lorsque l'on apprend des choses sur les quais, sur les Sablettes, alors qu'en tant qu'administrateurs nous ne sommes pas au courant, ça suffit. Je l'ai déjà vécu à l'époque « Messina », on m'a reproché à maintes reprises « tu es administrateur, tu ne vas pas nous faire croire que tu n'es pas au courant », et ça continue. Il y a plein de choses dont nous ne sommes pas au courant, mais moi mon seul leitmotiv, c'était écouter ces gens-là, essayer de voir si l'on pouvait faire quelque chose légalement par un conseil portuaire. Il n'est pas question de clientélisme, mais d'écouter les Mentonnais. J'ai l'impression depuis un certain temps, ce qui me conforte dans ma décision d'arrêter, qu'en fin de compte tout le monde parle devant les caméras et les micros de la défense des Mentonnais et d'être à l'écoute des Mentonnais : foutaise ! Tout le monde s'en fout et c'est juste pour les petits arrangements. Quand on va dire à quelqu'un on va faire un conseil portuaire et oui tu peux changer de bateaux parce que ça fait 30 ans que tu es au port, mais tu vas repartir de zéro, tu vas aller sur liste d'attente alors que légalement on peut faire autrement. C'est basique ce que je dis, ce ne sont pas des calculs politiques pour M. CHAMPION ou autre. Et ni dans l'esprit de M. VIALONGA qui n'en peut plus et qui est surmené. Je n'ai pas donné ma démission le 12 parce que M. RAVIER et M. VIALONGA m'ont dit « si tu démissionnes, ça ne changera pas ce que nous voulons dénoncer tout simplement ». Voilà pourquoi je ne l'ai pas donné, c'est aussi simple que ça. Et si vous nous aviez écouté quand on vous l'avait dit, peut-être on n'en serait pas là aujourd'hui et on ne serait pas en train de parler de clientélisme politique.

Mme Sandra PAIRE : En tant qu'Elus, il est de notre responsabilité et de notre devoir de siéger en Conseil Municipal pour représenter les Mentonnaises et les Mentonnais. Je regrette de constater ce soir que de nombreux sièges sont vides, je m'étonne que les soutiens de Mme MASSON, représentants du Rassemblement National choisissent la politique de la chaise vide. Pourtant, ces mêmes sièges n'étaient pas vides lorsqu'il s'agissait de voter en faveur d'Yves JUHEL, lors de l'élection interne qui s'est déroulée le 9 novembre 2021. On ne peut prétendre se présenter à une élection municipale sans en assurer les obligations et ce même dans l'Opposition. Depuis le début de votre mandat, la SPL est un sujet de controverse qui fait couler beaucoup d'encre et surtout qui a terni l'image et la réputation de Menton. Nous n'avons cessé de vous alerter lors des différents Conseils Municipaux, sur de potentielles dérives de gouvernance. Pourtant, M. le Maire, les yeux dans les yeux, vous avez affirmé avoir toute confiance en une équipe qui depuis a fondu comme neige au soleil, révélant les fragilités d'un système miné par des querelles internes et l'absence de vision collective. Une Majorité qui aujourd'hui a disparu par égo et par opportunisme. Ce soir, vous nous demandez de voter la révocation et la nomination d'administrateur de la SPL. Mais où sont vos anciens soutiens ? où sont vos anciens alliés qui, je le rappelle, il y a 14 mois, promettaient je cite « un soutien indéfectible » ? Nous le disons avec fermeté, nous ne serons ni votre béquille, ni votre bouée de sauvetage. En conséquence, nous refusons de cautionner cette mascarade et ne prendrons pas part au vote. Nous refusons de cautionner ce nouvel épisode d'une crise qui affaiblit la Ville. Au moment où le Département qui est toujours au côté des Communes et actionnaire à hauteur de 20% a choisi de se retirer du capital comme pour acter cette dérive, l'avenir de la SPL est désormais fortement compromis. Et même si j'ai pu lire dans la presse que certains considèrent l'Opposition comme « ringarde », nous continuerons toujours à défendre avec « ringardise » les intérêts de nos administrés. Les Mentonnais méritent une gestion claire, stable et transparente. C'est cette exigence que nous continuerons de défendre sans compromission dans l'intérêt de Menton et de ses habitants. M. le Maire, nous vous souhaitons bonne chance. Nous allons nous abstenir et partir. Bonne chance pour le quorum.

M. le Maire : Je ne pense pas vous avoir traité, vous ou votre groupe de « ringards ». Concernant mes rapports avec l'Opposition, j'ai reçu votre groupe, vous étiez avec M. MONTEIRO et j'ai reçu le groupe du Rassemblement National, pour proposer au niveau de la SPL, que l'Opposition soit représentée avec chacun un siège.

Vous avez décliné cette offre, c'est votre droit le plus strict et je le respecte, mais je n'ai jamais considéré quelles que soient les Oppositions, qu'elles étaient « ringardes ».

Mme Sandra PAIRE : Ce n'est pas pour vous ne le prenez pas pour vous. Je confirme que nous avons eu une réunion, mais j'estime que depuis le début vous n'avez eu aucune considération pour nous. On vous a demandé les chiffres, les bilans, on vous a alerté sur plein de choses, nous n'avons reçu que des fins de non-recevoir. C'est votre choix, et ce soir nous ne prendrons pas part.

Mme Céline VARELA : Avant que l'Opposition ne parte, je souhaite lire une lettre de M. RAVIER.

M. le Maire : Si le groupe de Mme PAIRE s'en va, nous n'avons plus le quorum, donc je ne peux pas vous laisser lire la lettre de M. RAVIER.

Le Conseil Municipal est arrêté. Un nouveau Conseil aura lieu dans lequel nous n'aurons plus besoin de quorum.

Le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée avant le vote de la délibération n° 1 « révocation des administrateurs de la SPL Ports de Menton et désignation des nouveaux administrateurs de la SPL des Ports de Menton.

Fin de la séance à 20h05.

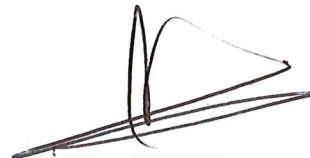
Menton, le 12 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Le Conseiller Municipal,

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'F' with a horizontal stroke extending to the right.

Florent CHAMPION

Le Maire,

A black ink signature consisting of a stylized 'Y' with a horizontal stroke extending to the right.

Yves JUHEL